# Les Archers de Saint-Prix
# Assemblée Générale Elective
# du 19 janvier 2020

Membres inscrits & à jour de leur cotisation : 90
Électeurs (adhérent(e)s âgé(e)s de +16 ans & mineurs représentés) : 50
Quorum (1/4) : 22 -23
Présents : 40 / Représentés : 10

Au cas où le quorum n'est pas atteint à l'assemblée, la réunion s'interrompt pendant 1/2 heure avant de reprendre quel que soit le nombre des membres présents et la procédure est inscrite au procès verbal.

Le quorum étant atteint, **la séance débute à 09h30.**

## Rapport moral de la saison 2018/2019 :

Le Président présente le compte-rendu des diverses activités du club de la saison passée.

Le nombre d'adhérents se maintient, mêmes si les "jeunes" sont encore peu nombreux. Le nombre d'adhérents UFOLEP n'a quasiment pas changé alors que le nombre d'adhérents FFTA a légèrement augmenté et celui des deuxièmes compagnies reste stable.

Suite à l'émission "Envoyé Spécial" du 12/12/2019, relative à la pédophilie dans le sport, les instances sportives et ministérielles ont réagi et mettent en place des procédures, qui ne sont pas encore totalement finalisées. Toutefois, les clubs et autres associations sportives devront certainement demander à leurs animateurs/professeurs de fournir un extrait de casier judiciaire pour encadrer les adhérents.

La Mairie va bientôt équiper le terrain d'un défibrillateur mobile. A cette occasion, un de nos adhérents, Marc H., secouriste habilité à dispenser des formations a proposé de former les adhérents qui le souhaiteraient.

**Le rapport moral du Président est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.**

## Présentation du rapport de l'exercice financier échu et situation financière actuelle :

Le bilan financier de la saison sportive 2018/2019 est présenté par le trésorier Monsieur Christian REAL, il est excédentaire de 1 763,81 €.

La Mairie a versé une subvention exceptionnelle au club pour l'achat d'une très belle cible tandis que celle du Conseil Régional a légèrement baissé.

Les recettes ont augmenté par l'intégration de la vente des licences FFTL (972,00 €) et grâce aux recettes des journées d'initiation et des ventes de la « boutique ». Les concours ont rapporté moins de bénéfices que l'année précédente.

Les dépenses sont en hausse elles aussi, du fait de l'intégration des licences FFTL dont le montant doit être reversé à la Fédération et de l'achat des nouveaux polos.

**Fonds disponibles au 31/12/2019**

| | |
|---|---|
| Compte en banque : | 5157,11€ |
| Livret A : | 7 841,99€ |
| Caisse : | 346,23€ |
| En-cours | 0,00€ |
| Total : | 13 345,33€ |

Thierry MOUZE, vérificateur aux comptes, lit le rapport des commissaires aux comptes et approuve les comptes.

**Les comptes sont mis au délibéré et acceptés par l'assemblée, à l'unanimité.**

**Informations diverses :**

Le responsable matériel demande aux adhérents utilisant les arcs du club de veiller à l'entretien courant du matériel mis à disposition (essuyage après la pluie, graissage de la corde ...).

Un tir de la Saint Sébastien aura lieu au terrain à 14H le samedi 25 janvier 2020, suivi d'un repas au Palais de Souss à Franconville à 20H (25 € de participation par personne pour le dîner).

Une formation pour les arcs sans viseur est organisée pour le 07 mars 2020 au terrain, toute la journée. Les places sont limitées à 12/14 participants. Inscrivez-vous vite sur le site du CD95. Le club paiera l'inscription.

**A 11H05, les membres du bureau, dans leur ensemble, démissionnent.**

On procède à l'élection des nouveaux candidats – pour une durée de 4 ans – à main levée en accord avec l'ensemble des adhérents présents.

Deux (2) abstentions _ Zéro (0) refus _ Quarante-huit (48) validations

**L'assemblée approuve l'élection du nouveau bureau, à l'unanimité.**

**Élection des commissaires aux comptes pour une durée de 4 ans**

Commissaire aux comptes sortants :

- Thierry MOUZE
- Jean-Luc PAQUIER

Candidats à l'élection :

- Thierry MOUZE
- Alain MALLET

**L'assemblée approuve l'élection des commissaires aux comptes, à l'unanimité**

**Répartition des postes du Comité de Direction élu pour une durée de 4 ans :**

Après délibération du Comité directeur, les rôles au sein du bureau sont distribués comme suit :

| Comité Directeur | Fonction | Date d'élection |
|---|---|---|
| Jean NOURRY | Président | 20/01/2020 |
| Bernadette LACHMANN | Vice-présidente | 20/01/2020 |
| Christian REAL | Trésorier | 20/01/2020 |
| Jean-Luc PAQUIER | Trésorier adjoint | 20/01/2020 |
| Caroline ANTOINE | Secrétaire // Responsable greffe | 20/01/2020 |
| Raphaël RAMBUR | Secrétaire adjoint<br>Représentant à l'international | 20/01/2020 |
| Frédéric LAU | Webmaster // Greffe<br>Adjoint concours | 20/01/2020 |
| Pascal LESCAUT | Responsable matériel<br>Responsable concours | 20/01/2020 |
| Sylvain LEFEBVRE | Travaux divers et terrain | 20/01/2020 |
| Michel BRUEY | Responsable FFTL | 20/01/2020 |
| Alain TRICOT | Adjoint FFTL | 20/01/2020 |
| Benjamin REAL | Responsable encadrement des jeunes | 20/01/2020 |
| Laëtitia DELIGNE | Adjointe encadrement des jeunes | 20/01/2020 |
| Christine GODARD | Adjointe encadrement des jeunes | 20/01/2020 |
| Chrystophe GOURDET | Représentant régional | 20/01/2020 |

**Nouvelles informations et Questions diverses :**

Le club organise son « concours de printemps » le 31 mai 2020, sur les deux terrains. Comme d'habitude, le nombre d'adhérents du club est limité à 10% du nombre total d'inscriptions, inscrivez-vous donc rapidement.

Deux journées travaux sont programmées les 16 et 23 mai 2020 afin que tout soit au point le jour J, ***venez nombreux !***

Championnat départemental de Confolens :

La prise en charge prévue lors de l''AGE du 05/02/2017 sera appliquée : prévenir le club de l'inscription et présenter un justificatif pour le remboursement d'un péage et d'un plein d'essence (le co-voiturage est conseillé).

**La séance est close à 11h47.**

Le Président

La secrétaire